

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Championnat Départemental

BLAYEISE-TRANSGIRONDE 2022

2° JOURNEE

18 JUIN 2022 – BLAYE et estuaire de la GIRONDE
BLAYE NAUTIQUE– 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon :
APPEL SUR LE CANAL 72 DE LA VHF

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est :

CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE ;

3.2 Le PC course est situé à : **CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE**, blayenautique@gmail.com.

TEL : 06 70 02 29 42

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal :
VHF CANAL 72

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 **Les concurrents doivent annoncer l'heure de passage à la bouée 60 et 19, ou 15 ou 13b suivant le parcours au comité de course par TELEPHONE ou par SMS au 06 70 02 29 42.**

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE**.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe	
18 juin 2021	toutes	

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : **10 H.**

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

GROUPE 1- FLAMME 1 ; GROUPE3 – FLAMME3 ; GROUPE 5-FLAMME 5.

8. ZONES DE COURSE ESTUAIRE DE LA GIRONDE

9. LES PARCOURS

PARCOURS 1 :

Ligne de départ : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord,
bouée 60 à Tribord, bouée 13b à Tribord,
Ligne d'arrivée : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord.

PARCOURS 2 :

Ligne de départ : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord,
bouée 60 à Tribord, bouée 15 à Tribord,
Ligne d'arrivée : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord.

PARCOURS 3 :

Ligne de départ : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord,
bouée 60 à Tribord, Bouée 19 à Tribord,
Ligne d'arrivée : Mat de pavillon à Bâbord, bouée de club à Tribord.

9.1 HEURE DES MAREES :

BLAYE PM 10H23 22H44. COEF : 85-81
LE VERDON BM 14H52

10. MARQUES.

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée de club	Bouées de chenal	Bouée de club

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir carte Marine de l'estuaire de la GIRONDE

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre

La ligne de départ sera entre UNE BOUEE DE CLUB et le mat de pavillon situé sur le balcon du club house de BLAYE NAUTIQUE.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 72**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **20 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Procédure de départ à 8mn entre le signal d'avertissement et l'envoi du pavillon de départ.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre :

UNE BOUEE DE CLUB et le mat de pavillon situé sur le balcon du club house de BLAYE NAUTIQUE.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVEE LE DIMANCHE 19 JUIN 2022 A 10H.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **Temps Sur Temps**

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place par **VHF CANAL 72**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **CANAL 72**, ou téléphone : **06 70 02 29 42**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus seront débarqués après l'arrivée.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **port**.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront décernés **le dimanche 19 juin à 12 h au club house BLAYE NAUTIQUE**.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : **VANESSA CHAVANNEAU**

Président-e du comité adjoint : **GUY DUPUY**

Président-e du jury : [**prénom, nom**]

